



LYCEE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE
Avenue NASSER
BP 1914 – BANGUI
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Informations Recrutement Résidents

L'établissement recrute des enseignants dynamiques et motivés qui n'épargneront ni leur temps ni leur énergie pour participer au maintien de la qualité de notre enseignement.

Un établissement français à l'étranger ne peut être appréhendé de la même façon qu'un établissement de France, de grandes qualités d'adaptation au contexte local sont indispensables.

Les candidats à des postes de résidents devront saisir leurs candidatures en ligne sur le site dédié :

<http://recrutement.aefe.fr/residents/>

Les dates limites d'inscription et de saisie des vœux en ligne pour chaque pays seront précisées ultérieurement.

Une réunion de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPL) classera les dossiers de candidature.

Après la réunion de la CCPL, les postes vacants seront proposés aux candidats selon l'ordre de classement établi.

Chaque candidat contacté, aura 72 heures pour répondre à la proposition qui lui sera faite, et le cas échéant, retourner les documents d'acceptation de poste qui lui seront adressés.

En cas de refus, le chef d'établissement contactera le candidat suivant.

Le recrutement devient définitif, lorsque le détachement du candidat a été accordé par son administration d'origine et que son contrat est signé par les deux parties. Les formalités administratives de recrutement se poursuivent avec l'AEFE et le lycée, pour l'établissement du contrat de résident.

Contact du lycée : lycee2gaulle.bangui@gmail.com Tél. : 00 236 72 84 56 20

Site de l'AEFE – AEFE NANTES : Bureau de la gestion des Personnels – 1 Allée Baco – BP 21509 -
44015 NANTES CEDEX 1 – Tél. : 02 51 77 29 03 / 04

Courriel : personnels.aefe@diplomatie.gouv.fr

Le poste de résident :

Conditions pour postuler :

- Etre titulaire de la fonction publique d'Etat avec au moins 2 ans d'exercice en tant que titulaire en France ;
- Suivre son conjoint ou son partenaire de PACS, résident dans le pays d'exercice ou de résidence ;
- Pour les personnels exerçant dans un établissement AEFE, être au minimum dans sa 3ème année de contrat de résident au sein d'un même établissement (hors contrats établis pour une année) ;
- Ex-recrutés locaux, lauréats de concours venus faire leur année de stage en France et qui souhaitent être recrutés comme résidents dès que la date de rentrée scolaire, sous réserve de retourner dans leur ancien établissement, et de l'accord de leur administration d'origine.

Le statut de résident :

Le recrutement est effectué par le Directeur de l'AEFE, sur proposition du Chef d'Etablissement et avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPL).

Sont considérés comme résidents, les fonctionnaires présents depuis au moins 3 mois dans le pays ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS.

Aussi, une mise en disponibilité et un contrat local de 3 mois pourront être nécessaires avant la signature effective du contrat avec l'AEFE, qui intervient au 1er décembre de l'année de recrutement.

Attention : Le recrutement n'est définitif qu'après réception par l'AEFE de l'accord de détachement de l'administration d'origine du candidat.

Contrat résident et Contrat local :

Vous êtes recruté...

1. En tant que vrai résident à compter du 1er septembre 2019 :

Un justificatif de résidence prouvant que vous pouvez être recruté à la date de la rentrée vous sera demandé, (Immatriculation consulaire, contrat du conjoint, bail...).

Votre détachement et votre contrat AEFE débiteront au 1^{er} septembre.

Vous serez payé directement par l'AEFE en euros, sur un compte bancaire en France et bénéficierez des conditions prévues par le statut de résident et des conditions particulières liées au poste (ISVL).

2. En tant que résident à recrutement différé à compter du 01 décembre 2019 :

- Pendant vos trois premiers mois à Bangui, vous serez en disponibilité.
- Vous bénéficierez d'un contrat local de 3 mois, signé avec l'APE (Association des Parents d'Elèves) et serez payé en francs CFA, en numéraire.
 - L'APE vous versera l'équivalent de votre salaire indiciaire net français, hors charges sociales et hors primes diverses, calculé sur la base de votre dernier indice. Vous fournirez au service financier, les photocopies de vos trois derniers bulletins de salaire. (un justificatif de classement dans l'échelon, pourra se substituer aux bulletins de salaire) ;

A titre indicatif :

Professeur certifié Echelon 4 : 1 394 275 Fcfa Net (2122,77 €)

Professeur certifié Echelon 7 : 1 555 359 Fcfa Net (2371.13 €)

- Vous serez déclaré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de la République Centrafricaine.
 - Par ailleurs, vous devrez traiter avec la MGEN et la CFE, votre situation pendant la durée de votre contrat local (à titre indicatif environ 7% du salaire).
- A partir du 1er décembre, vous serez pris en charge par l'AEFE et bénéficierez des conditions prévues par le statut de résident et des conditions particulières liées au poste (ISVL).

Association des Parents d'élèves du Lycée français Charles de Gaulle

DECISIONS CONCERNANT LES ENSEIGNANTS RESIDENTS à RECRUTEMENT DIFFERE :

Attention : La responsabilité de l'APE ne pourra être engagée dans le cadre d'éventuels contrats signés à ce titre.

· Les mesures financières accordées aux nouveaux résidents à recrutement différé :

Par décision du Comité de Gestion de l'APE du lycée français Charles de Gaulle du 9 février 2018, les candidats recrutés sur un poste de résident à **recrutement différé** perçoivent à leur arrivée :

- Une indemnité d'installation de 3 millions FCFA (4 573 €) pour un résident et 4.5 millions FCFA (6 860 €) pour un couple de résidents.
- Un supplément de 300 000 FCFA (457 €) par enfant légitime.

L'indemnité **d'installation** est versée à Bangui en monnaie locale (franc CFA) dans les trois premiers mois de séjour.

Elle est attribuée au prorata d'un contrat de 3 ans avec engagement de remboursement des 2/3 en cas de départ au bout d'1 an et 1/3 après 2 ans.

- Un forfait unique hébergement de 350 000 FCFA (533 €) par résident et 20% du forfait par enfant légitime limité à 50% du total attribué.
- Le remboursement de la carte de séjour du résident de 200 000 F CFA (305 €).
- De l'exonération totale des frais de scolarité de la **première période de l'année scolaire 2018-2019** (soit 40 % du montant annuel) de leurs enfants légitimes.

A titre indicatif : tarifs pour 2018/2019 (pour toute l'année):

- Primaire : 1 270 000 F CFA soit 1 937 €
- Collège : 1 850 000 F CFA soit 2 821 €
- Lycée : 2 050 000 F CFA soit 3 126 €
- Examens DNB : 50 000 FCFA soit 76 €
- Epreuves anticipées du Baccalauréat : 80 000 FCFA soit 122 €
- Epreuves terminales du Baccalauréat : 130 000 FCFA soit 198 €
- Frais d'inscription : 200 000 FCFA soit 305 €

- De l'attribution d'un billet d'avion à l'ensemble des membres légitimes de la famille résidant à Bangui d'un montant maximum de 600 000 FCFA par billet (trajet Bangui/Paris A/R) à la fin de la première année de contrat (période juillet-août).

- De l'attribution d'un billet d'avion à l'ensemble des membres légitimes de la famille résidant à Bangui d'un montant maximum de 600 000 FCFA par billet (trajet Bangui/Paris A/R) à la fin de la troisième année de contrat sous réserve de prolongation du contrat (période juillet-août).

A leur demande, les résidents à recrutement différé peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie de 3 millions (4573 €) remboursable sur 6 mois à compter de la date de début de contrat de résident AEFÉ.

DECISIONS CONCERNANT LES ENSEIGNANTS RESIDENTS :

En résumé :

Un enseignant résident(*) sans enfant, recruté sur un poste de résident à recrutement différé perçoit à son arrivée à Bangui :

Prime d'installation initiale au prorata des 3 ans 3 000 000 FCFA

Forfait hébergement 350 000 FCFA

Frais pour l'établissement de la carte de séjour 200 000 FCFA

TOTAL : 3 550 000 FCFA

Soit en Euros 5 411.95 €

Un enseignant résident(*) marié ou pacsé avec 1 enfant (par exemple) perçoit à son arrivée à Bangui :

Prime d'installation initiale au prorata des 3 ans 3 000 000 FCFA

Supplément à l'indemnité d'installation initiale au prorata des 3 ans / enfant 300 000 FCFA

Forfait hébergement 350 000 FCFA

Forfait hébergement enfant (20% du forfait hébergement) 70 000 FCFA

Frais pour l'établissement de la carte de séjour 200 000 FCFA

TOTAL : 3 920 000 FCFA

Soit en Euros 5 976.00 €

Un couple de résidents (*) avec deux enfants (par exemple) perçoit à son arrivée à Bangui :

Prime d'installation initiale pour le couple au prorata des 3 ans 4 500 000 FCFA

Supplément à l'indemnité d'installation initiale au prorata des 3 ans /enfant 600 000 FCFA

Forfait hébergement pour le couple 700 000 FCFA

Forfait hébergement enfant (20% du forfait hébergement) 140 000 FCFA

Frais pour l'établissement de la carte de séjour pour le couple 400 000 FCFA

TOTAL : 6 340 000 FCFA

Soit en Euros 9 665.27 €

N. B. : 1 euro = 655,957 fcfa / 10 000 FCFA = 15 Euros environ

(*) Célibataire ou marié à la condition que le conjoint ne soit pas expatrié ou ne bénéficie pas d'un statut comparable.

Eléments du salaire de résident

Salaire résident = Salaire indiciaire de base France + ISVL + Avantage familial

A titre indicatif : ISVL au groupe 6 pour la RCA – 10 408 € au 1^{er} octobre 2017 (montant annuel)

Arrêté du 30 octobre 2017 publié au JORF

FISCALITE :

Sauf modification de la loi de finance, les personnels résidents et expatriés, sont exonérés d'impôts en République Centrafricaine.

SCOLARITE AU LYCEE FRANCAIS CHARLES DE GAULLE :

Inscription des enfants :

Notre établissement accueille sur un site, les élèves de la petite section de maternelle à la terminale.

Vous pourrez effectuer à distance, une pré-inscription de vos enfants auprès du secrétariat du lycée lfcdg.secretariat@gmail.com (Voir notre site pour les formalités <http://lfcdg.websco.fr/index.html>).

Vous devrez informer les établissements actuels de vos enfants de leur départ et demander leur radiation et leur dossier scolaire.

VENIR EN CENTRAFRIQUE :

Transport et déménagement :

Le(s) billet(s) d'avion, le(s) visa(s) et le déménagement sont à la charge des résidents.

Il existe plusieurs compagnies qui desservent Bangui au départ de la France, avec plus ou moins d'escales et de confort.

Il y a actuellement 4 liaisons Bangui/Paris et Paris/Bangui par semaine par AIR France et ROYAL AIR MAROC

Un accueil à l'arrivée à l'aéroport est prévu à l'attention des nouveaux recrutés et de leur famille, selon les plans de vol et les demandes reçus.

Nous vous conseillons d'éviter un déménagement d'effets personnels et de véhicule, le dédouanement gratuit n'étant pas garanti.

Visa d'entrée en Centrafrique :

Les ressortissants français ont besoin d'un visa d'entrée en Centrafrique.

Vous devez impérativement faire une demande de visa long séjour - validité de 3mois.

- Seul ce visa vous permettra, une fois à Bangui, d'obtenir une carte de séjour pour vous et chacun des membres de votre famille.

Vous devrez effectuer votre (vos) demande(s) de visa(s) directement auprès des représentations diplomatiques de la République Centrafricaine en France.

Adressez-vous, selon votre lieu de résidence :

Fonctions consulaires assurées par l’Ambassade

30, rue des Perchamps 75116 Paris

Tel : 01.45.25.39.74

Tel (secondaire) : 01.55.74.73.10

Courriel : accueil@amb-rcaparis.org

Site Web: <https://www.ambarca-paris.org/>

Strasbourg : Consulat Honoraire de la République centrafricaine

Pièces à prévoir, pour l’établissement des visas (à titre indicatif) :

- Réservation d’avion,
- Formulaire de demande de visa, (disponible sur internet)
- Timbres fiscaux, à régler en espèces (voir tarif actualisé avec l’Ambassade de RCA),
- 2 photos d’identité,
- Lettre d’invitation du SCG (ambassade de France à Bangui) et attestation d’hébergement, que nous vous ferons parvenir,
- Certificat international de vaccination contre la fièvre jaune (à prévoir)

Titre de séjour en Centrafrique:

La carte de séjour :

Une fois à Bangui et avant l'expiration de votre visa, vous devrez faire établir une carte de séjour pour vous et chacun des membres de votre famille, le cas échéant, auprès du commissariat à l'émi-immigration de Bangui.

Cette carte d'une validité de 2 ans, est renouvelable pendant toute la durée de votre détachement au lycée français Charles de Gaulle.

Frais de carte de séjour :

200 000 FCFA, pris en charge par l'APE pour tous les résidents à recrutement différé.

· A la date de votre détachement, vous pourrez bénéficier de l'exonération des frais d'établissement de cette carte pour vous et vos ayants droits(*).

Rappel : Les autorités centrafricaines ne délivrent pas de titre de séjour, sans un visa d'une validité de 3 mois minimum.

Carte consulaire :

Il est indispensable de vous faire immatriculer au consulat de France de Bangui.

Cette démarche se matérialisera par la remise d'une carte consulaire, gratuite, valable 5 ans, avec possibilité de renouvellement.

*Il est indispensable que les ressortissants français résidents en Centrafrique,
soient immatriculés au consulat de France.*

(*) Le PACS et le concubinage ne sont pas reconnus au Cameroun, seuls les conjoints mariés seront considérés comme ayant droit.

VIVRE A BANGUI :

Santé

Vous trouverez à Bangui un Centre Médico-social auprès de l'Ambassade de France avec un médecin expatrié.

Toutefois, l'AEFE exige que les agents souscrivent à une assurance rapatriement sanitaire, qui est fortement recommandée.

Prévention du paludisme :

Nous insistons particulièrement sur la prévention du paludisme. La protection contre les moustiques est la première défense contre cette maladie (traitement antipaludéen, sprays, moustiquaires imprégnées, vêtements légers à manches longues ...).

En cas de crise suspectée, ne pas hésiter à consulter un médecin.

MGEN : Vous devrez demander le transfert de votre dossier à la MGEN section extramétropolitaine pour la sécurité sociale au moins et pour la mutuelle complémentaire si vous le souhaitez.

INSTALLATION A BANGUI :

Le logement :

L'offre locative est très variée à Bangui : appartements, villas, maisons de ville, avec ou sans jardin, piscine etc....

Appartement 1 chambre non meublé de 625 000 à 725 000 F CFA.

Appartement 2 chambres non meublé de 775 000 à 925 000 F CFA

L'alimentation :

- Fruits et légumes : les marchands de fruits et légumes ont principalement leurs étals dans les rues.
- Viande : Supermarchés CORAIL, RAYAN, LEADER.
- Pain : CORAIL et Grand Café ...)
- Equipement de la maison : les prix sont supérieurs à ceux pratiqués en France et le choix est très limité :
- Change : Le change Euro/CFA d'Afrique Centrale, n'est pas courant en France, il vous faudra le faire sur place.
- Moyens de paiement : Certains commerçants acceptent le paiement en Euros par chèque bancaire (Corail
- Personnel de maison : Il est indispensable d'avoir un gardien de jour et un gardien de nuit lorsqu'on habite une villa, le salaire de base varient entre 80 & 100 000FCFA/par mois/gardien.

Vous pourrez également engager une ménagère, (courant en Afrique), le salaire de base varie entre 80 & 100 000FCFA en fonction du nombre d'heures et des tâches demandées.

Il faudra déclarer ces personnels à la CNSS (organisme de protection sociale.)

- Electricité : 220 volts, prises normes européennes. Prévoir des prises multiples antifoudre et para surtension en raison des coupures d'électricité.
- Téléphone : Vous pourrez acheter un téléphone portable (20 000 FCFA env.) ou faire «débloquer» le vôtre sur place (10 000 FCFA env. – 15 euros). Il existe plusieurs opérateurs de téléphonie mobile en Centrafrique.
- Internet : Plusieurs fournisseurs d'accès. Cependant, la connexion est régulièrement défectueuse et très onéreuse.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir les renseignements qui vous manquent.

LISTE DE PIÈCES A PREVOIR AVANT LE DEPART

Passeport,
Livret de famille,
Carnet de vaccination international à jour,
Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois,
Certificat de nationalité française,
Carte nationale d'identité si vous en possédez une (même périmée),
Plusieurs photos d'identité (il en faut toujours),
Prévoir des chèquiers français, certains paiements sont possibles en euros,
Carte bancaire internationale,
Timbres-poste français. (possibilité de poster du courrier en France et de recevoir du courrier au lycée).

Résident à recrutement différé

Pièces à prévoir pour l'établissement du Contrat Local - à remettre au lycée :

Curriculum Vitae,
3 dernières fiches de paie,
Extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
Copie acte de naissance,
Photocopie des diplômes (références professionnelles ou universitaires),
Copie certifiée conforme du passeport avec le visa (à effectuer dès l'arrivée auprès d'un commissariat de la place).

Inscription des enfants au lycée français Charles de Gaulle

(voir sur le site : <http://lfcgdg.websco.fr/index.html>) :

Pièce d'identité avec photo de l'élève (CNI, passeport),
Bulletins scolaires de l'année en cours et avis de passage, (pour la préinscription),
EXEAT ou certificat de radiation, Carnet de santé, avec les vaccins à jour,
Dossier ou livret scolaire,
Inscription en 1ère : Relevé de notes de français de 2nde,
Inscription en Tle : Relevé de notes des épreuves anticipées et livret scolaire,

Redoublement Tle : Demande écrite, relevé de notes du baccalauréat et livret scolaire.

LISTE DE PIECES A PREVOIR AVANT LE DEPART (Suite)

Carte de séjour :

Arrêté de détachement, (Transmis par l'AEFE avant votre départ ou reçu au lycée à la rentrée),

D'autres documents seront nécessaires, mais ne pourront être établis qu'une fois à Douala (Prévoir des frais pour les photos (3 000fcfa env., la légalisation de documents 1000fcfa/doc.).

Carte consulaire :

1 photo format passeport électronique,

Justificatif de résidence (carte de séjour définitive ou provisoire),

Justificatif de domicile,

Justificatif d'identité avec une photo (CNI, passeport),

Justificatif de nationalité, (CNI, passeport biométrique ou électronique, acte de naissance, certificat de nationalité...),

Justificatif d'état-civil (copie intégrale d'un acte de naissance datant de moins de 3 mois - si vous êtes marié : livret de famille français ou acte de mariage ou copie intégrale acte de mariage si mariage à l'étranger,

Justificatif de la situation militaire (jeune de moins de 25 ans : attestation de recensement, ou certificat APD).

Permis de conduire centrafricain :

Permis de conduire international si vous en possédez un - Votre permis français est reconnu.

Bangui et ses « environs :

Merci de prendre connaissance de la fiche conseil aux voyageurs sur le site France Diplomatie.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/republique-centrafricaine/>